

Avis Public

Outremont Montréal



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **754, avenue Pratt** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'installation d'un appareil mécanique et d'un écran acoustique à l'intérieur de la marge latérale gauche, dérogeant ainsi à l'article 7.5 du Règlement de zonage (1177);

2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19h, lundi le 7 novembre 2011** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

4^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

5^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'installation dudit appareil mécanique et de l'écran acoustique, sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce 20 octobre 2011.

La secrétaire substitut de l'arrondissement d'outremont

Pascale Lebel

